

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-22-1404 du 09/12/2022**

Arrêté du 8 décembre 2022

ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES  
DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE,  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

**Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte affectation et nomination d'un inspecteur des Finances publiques dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, au titre de l'année 2023.

Date d'application : 01/01/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES  
DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DE  
L'ANNÉE 2023.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE  
DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**



**ARRÊTÉ**

portant affectation et nomination d'un inspecteur des Finances publiques dans le grade d'inspecteur divisionnaire  
des Finances publiques, classe normale, au titre de l'année 2023

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressé.

**ARRÊTE :**

**Article 1** : L'inspecteur des Finances publiques dont le nom suit est nommé inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, et affecté en cette qualité dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

Identification			Ancienne situation			Nouvelle situation			
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	Grade-Echelon Date de prise de rang	CSRH	Nouvelle affectation	Grade-Echelon Date de prise de rang	Date d'effet
CORNET	ADRIEN	000002320333	37	DDFIP VIENNE EMPLOI ADMINISTRATIF	INSP FIP 09 01/09/2022	33	DDFIP GERS EMPLOI ADMINISTRATIF	IDIV CN 01 01/09/2022	01/01/2023

**Article 2** : Les modalités de prise en charge des frais de changement de résidence de l'intéressé sont appréciées par la direction d'ancienne affectation dans les conditions fixées à l'article 18§3 du décret 90-437 du 28 mai 1990 modifié pour les changements de résidence à l'intérieur du territoire métropolitain.

**Article 3** : Si l'intéressé estime devoir contester cette décision, il peut :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 8 DÉCEMBRE 2022  
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
 L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT,  
 CHEF DU PÔLE MOBILITÉ INTERNE DES A+ ET A  
 BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

NICOLAS CARON

BOFIP
Direction générale des Finances publiques
Directeur de publication : Jérôme Fournel
ISSN 2268-0756